

Des élections professionnelles auront lieu prochainement.

Dans le cadre des négociations visant à établir un protocole pré-électoral (qui définit notamment les dates des deux tours du scrutin), un mail a été adressé à la direction par les organisations syndicales CFTC, CGT et FO le 2 octobre.

Dans ce mail, ainsi que dans une déclaration lue lors de la réunion de négociation, les trois organisations syndicales s'étonnaient :

- de la date d'une des deux sessions de la fête de Noël, qui tombe dans la période initialement pressentie pour le 1^{er} tour des élections ;
- du nombre de messages envoyés par le CSE à l'ensemble des salariés, qui auraient selon elles augmenté « ces dernières semaines ».

Selon elles, il « paraît déloyal que des organisations syndicales puissent délibérément se servir des ASC dans l'entreprise pour organiser des événements pendant la période des élections, étant susceptibles de leur servir de propagande syndicale. D'autant que nous assistons à une inflation d'événements pouvant être qualifiés de clientélistes. »

L'UNSA BPCE et la CFDT, mis en cause dans ce mail et cette déclaration, tiennent à mettre les choses au point.

Tout d'abord, de manière générale, nous nous étonnons que les trois organisations syndicales se « réveillent » à quelques semaines des élections et s'émeuvent de pratiques du CSE qui ont cours depuis de nombreuses années. Il n'a en effet jamais été question des activités sociales et culturelles, ni des messages du CSE, lors des élections précédentes.

En effet, nous rappelons à ces organisations syndicales, qui visiblement n'ont pas bien compris la nature d'un CSE et de son fonctionnement, que le bureau du CSE organise toutes les activités en fonction du budget voté en CSE et que les activités sociales et culturelles du CSE appartiennent à tous les élus, et pas uniquement aux membres du bureau qui, en effet, gèrent ces activités et organisent les différents événements. S'ils l'avaient souhaité, les élus de ces organisations syndicales auraient pu se joindre à nous pour accueillir les salariés lors des fêtes de Noël. Mais il est vrai qu'on les a peu vus ces 4 dernières années dans les différents événements organisés par le CSE.

Nous rappelons les faits et les constats suivants :

- depuis 2019, le CSE gère un nombre de salariés qui a plus que doublé avec les transferts liés aux projets Smith et Pléiade. Et le budget du CSE a augmenté dans les mêmes proportions. Cela a deux impacts : pour les événements ouverts à tous les salariés et leurs ayants-droits, comme la fête de Noël, il est désormais impossible de les organiser sur une seule journée. C'était d'ailleurs déjà le cas l'an dernier, avec une session de la fête de Noël organisée fin novembre. Or nous n'étions pas l'an dernier en période électorale ! Quant aux dates de la fête de Noël, elles ont été réservées en juin 2022. Par ailleurs, la période de fin d'année est particulièrement riche en événements : la fête de Noël a été évoquée, mais nous pourrions également citer les colis de Noël, les chèques cadeaux pour les enfants.
- Les messages envoyés par le CSE ne sont pas des messages syndicaux. Nous mettons au défi qui que ce soit de trouver une quelconque mention de l'UNSA ou de la CFDT dans ces messages. Nous mettons également au défi les organisations syndicales qui nous accusent d'instrumentaliser ces messages à des fins électorales de trouver un message dont on aurait pu faire l'économie. Par ailleurs, ces messages ne sont pas significativement plus nombreux

ces dernières semaines, ni même ces derniers mois. Evidemment, certains pourraient s'amuser à comparer le nombre de messages en 2023 et celui de 2021... en pleine période de crise sanitaire ! Mais soyons sérieux : le rythme de croisière actuel de messages n'est pas nouveau, comme le démontre le tableau comparatif des messages envoyés en septembre et octobre 2022 et 2023. Nous rappelons également à ces organisations syndicales qu'à notre grande surprise, un des résultats de l'enquête de satisfaction menée en 2022 mettait en évidence une communication jugée insuffisante par les salariés ! Nous n'entendons donc pas modifier quoi que ce soit aux activités prévues dans les semaines et mois à venir, ni aux messages envoyés par le CSE, indispensables au bon fonctionnement de ces activités.

- Quant à « l'inflation d'événements pouvant être qualifiés de clientélistes », nous laissons les salariés juges de cette expression. Peut-être ces organisations syndicales considèrent-elles que le CSE organise trop d'événements au bénéfice des salariés ? De plus, si nous suivions cette logique électoraliste, nous aurions concentré tous les événements possibles avant les dates initialement prévues pour les élections. Or ce n'est pas le cas et nous avons bien d'autres événements prévus fin janvier (festival du Cirque de demain) et en février (Café Crime et marché de la Saint Valentin), sans parler du lancement des inscriptions pour le JO de Paris 2024 et de la campagne à venir des chèques vacances...

Par ailleurs, le 4 octobre, la CFTC et FO ont adressé à la direction une réclamation concernant le jeu organisé par le CSE, suite à l'annonce faite par le CSE que l'ensemble des participants bénéficieraient d'un chèque culture d'un montant de 20 euros. Les questions portent notamment sur le règlement du jeu ainsi que sur la ligne budgétaire correspondante. Et les deux organisations syndicales se demandent si les organisateurs du jeu n'ont pas favorisé certains salariés, en les prévenant que leur simple participation leur assurerait un lot d'une valeur de 20 €.

Nous rappelons à ces organisations syndicales que l'établissement d'un règlement, idéalement déposé auprès d'un huissier, n'a rien d'obligatoire, mais est destiné à régler d'éventuels litiges. Indispensable dans le cadre de jeux organisés auprès du grand public, un tel règlement n'a guère de sens dans le cadre d'un jeu organisé par le CSE entre collègues de la même entreprise, pour lequel un éventuel litige doit pouvoir se régler à l'amiable, avec un minimum de bon sens et de bonne volonté.

Sur la décision prise d'attribuer une récompense à l'ensemble des participants, cela résulte du grand nombre de bonnes réponses enregistrées, sur des énigmes pourtant difficiles. Nous avons considéré que le temps passé pour les résoudre méritait un petit geste, d'où la décision d'attribuer un chèque culture de 20 € à chaque participant, d'une part parce que les questions portaient sur des domaines faisant appel à la culture générale, et d'autre part parce que l'enquête de satisfaction avait révélé une appétence pour davantage de culture dans les ASC. Par ailleurs, nous signalons qu'il ne s'agit pas d'une pratique exceptionnelle et qu'il est déjà arrivé que les prix distribués à l'occasion d'autres jeux soient étendus, en fonction des résultats et des circonstances.

La ligne budgétaire concernée est celle des événements exceptionnels, et elle a bien été présentée aux élus, et approuvée à l'unanimité. Nous rappelons que lors de son dernier contrôle (l'an dernier), l'URSSAF n'a relevé aucune anomalie, que les comptes du CSE sont établis par un cabinet d'expertise comptable spécialisé dans les CSE, et approuvés par des Commissaires Aux Comptes. Nous rassurons donc ces deux organisations syndicales : le CSE est bien géré, dans l'intérêt des salariés.

Pour le reste, nous notons que les deux organisations syndicales rapportent qu'ils ont été saisis par « de nombreux salariés ». Nous serions curieux de savoir à combien le terme de « nombreux » se réfère car, s'agissant des activités sociales et culturelles, les salariés ont pour habitude de s'adresser directement au CSE. Or nous n'avons reçu aucune protestation à ce sujet. En revanche, nous

pouvons affirmer que de nombreux salariés ont été satisfaits de recevoir ce chèque culture et, dans ce cas, « nombreux » signifie plus de 600 d'entre eux.

Quant aux soupçons de favoritisme, nous osons espérer que cette hypothèse ne sous-entend pas que les organisateurs auraient tenté « d'acheter » des voix dans cette période pré-électorale. Car dans ce cas, cela signifierait que ces deux organisations syndicales ont une bien piètre opinion de leurs collègues, en imaginant que leurs votes puissent être achetés avec un chèque culture de 20 euros !

En synthèse, et sur l'ensemble des points évoqués dans ce mail, cette déclaration et cette réclamation, nous déplorons que, pour une fois que les organisations syndicales impliquées s'intéressent aux ASC, ce soit pour les dénigrer, comme par hasard à quelques semaines des élections. Nous rappelons que les salariés se sont déjà exprimés lors de l'enquête de satisfaction. Ils attendaient sous doute mieux de la CFTC, de la CGT et de FO (des propositions, plutôt que du dénigrement). Ils apprécieront.